



Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 4 octobre 2022 à 18 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance extraordinaire.
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

30 – Administration et finances

- 30.01** Budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement de Saint-Léonard. (1225057018)
- 30.02** Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de l'arrondissement de Saint-Léonard. (1225057017)

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance extraordinaire.



Dossier # : 1225057018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

IL EST RECOMMANDÉ :

De dresser et de transmettre au comité exécutif le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'exercice financier 2023, tel que décrit au rapport détaillé joint au sommaire décisionnel numéro 1225057018. Ce budget équilibré est constitué d'un montant de dépenses de 40 643 000 \$ et est financé par l'entremise de transferts centraux de 28 996 100 \$, de revenus de taxation locale de 8 896 200 \$, d'un budget de revenus locaux de 2 034 900 \$ et d'une affectation de surplus de 715 800 \$.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2022-09-23 08:13

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1225057018

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Budget de fonctionnement 2023 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement.

Le comité exécutif a fixé au plus tard le 11 octobre 2022 la date de transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de Montréal de leur budget de fonctionnement 2023 en vue de l'adoption par le conseil de la ville et le conseil d'agglomération.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CE22 1160 en date du 3 août 2022 (1223843003) - Fixer, au plus tard le 11 octobre 2022, la date limite à laquelle les arrondissements doivent transmettre au Service des finances leur Budget de fonctionnement 2023 et leur Programme décennal d'immobilisations 2023-2032.

DESCRIPTION

Le budget préparé par l'arrondissement de Saint-Léonard totalise 40 643 000 \$, financé par l'entremise des transferts centraux de 28 996 100 \$, d'une taxation locale de 8 896 200 \$, de revenus de tarification locale de 2 034 900 \$ et finalement d'une affectation de surplus de 715 800 \$. Celui-ci est présenté en pièce jointe.

Les transferts centraux pour 2023 ont augmenté d'un montant de 549 900 \$ pour s'établir à 28 996 100 \$. Cette augmentation nette s'explique par les éléments suivants : soit l'indexation de nos transferts annuels d'un montant de 561 500 \$ (+2 % vs 2022), un montant compensatoire de 72 700 \$ afin de financer l'impact de la titularisation de cols bleus et enfin, un ajustement technique totalisant une somme de 84 300 \$ ayant pour effet de réduire les transferts.

Sur le plan de la taxation locale, les recettes prévues en 2023 seront de 8 896 200 \$, en augmentation de 492 300 \$ par rapport à 2022. La hausse de la taxe locale 2023 est nécessaire afin de faire face à la croissance plus importante de nos dépenses comparativement aux transferts centraux obtenus. L'incidence des conventions collectives et les impacts de l'inflation sur nos contrats requièrent ce financement additionnel afin de préserver les acquis et de bonifier l'offre de service aux citoyens.

En regard des revenus de tarification locale, les recettes prévues en 2023 seront de 2 034 900 \$, soit une augmentation de 116 700 \$ comparativement au budget 2022. Plusieurs ajustements à la hausse et à la baisse viennent affecter cette augmentation nette, mais la hausse de nos revenus de redevances publicitaires ainsi que les revenus pour des travaux financés par des tiers en sont les principales sources.

Finalement, en regard de la structure organisationnelle, l'effectif au budget 2023 sera de 249,3 années-personnes (a-p.), soit une augmentation nette de 1,4 a-p. comparativement au budget de 2022. Un ajout de 5,0 a-p. en personnel col bleu est planifié afin d'améliorer l'entretien et la propreté de nos parcs, terrains de jeux et de la forêt urbaine. Des efforts de réductions équivalent à 3,6 a-p. dans d'autres unités sont venus compenser en partie cette hausse.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Saint-Léonard, comme soumis au conseil, respecte l'enveloppe fournie par le Service des finances de la Ville de Montréal.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas directement à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Le budget a été élaboré en tenant compte de ces enjeux et y contribue mais il est non applicable dans la globalité du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Article 143.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane LAVALLÉE
Conseiller en gestion des ressources
financières, c/e

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-09-21

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS
Cheffe de division - ressources financières,
matérielles et informationnelles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie A BRUNET
Directrice des services administratifs



Dossier # : 1225057017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

IL EST RECOMMANDÉ :

De dresser et de transmettre au comité exécutif le programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de l'arrondissement de Saint-Léonard, tel que décrit au rapport détaillé joint au sommaire décisionnel numéro 1225057017, ce programme décennal d'immobilisations prévoit des investissements de 73 085 000 \$ au cours des 10 prochaines années.

Signé par Steve BEAUDOIN **Le** 2022-09-23 08:12

Signataire :

Steve BEAUDOIN

Directeur d'arrondissement
Saint-Léonard , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1225057017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Saint-Léonard , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de l'arrondissement de Saint-Léonard.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un programme des immobilisations de l'arrondissement. Le comité exécutif a fixé au plus tard le 11 octobre 2022 la date de transmission par les arrondissements au Service des finances de la Ville de Montréal de leur Programme décennal d'immobilisations 2023-2032.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution numéro CE22 1160 en date du 3 août 2022 (1223843003) - Fixer, au plus tard le 11 octobre 2022, la date limite à laquelle les arrondissements doivent transmettre au Service des finances leur Budget de fonctionnement 2023 et leur Programme décennal d'immobilisations 2023-2032.

DESCRIPTION

Le programme décennal d'immobilisations 2023-2032 prévoit des investissements totaux de 73 085 000 \$ au cours des 10 prochaines années, dont 6 790 000 \$ en 2023. Celui-ci est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de l'arrondissement de Saint-Léonard, tel que soumis au conseil, respecte l'enveloppe fournie par les services corporatifs. Ce programme prévoit que son financement sera assuré par la dette à long terme pour un montant de 59 400 000 \$, par l'utilisation de surplus accumulé pour un montant de 13 185 000 \$ et l'utilisation de Fonds de parcs pour un montant de 500 000 \$.

Les frais financiers relatifs aux dépenses en immobilisations seront répartis à l'ensemble des contribuables de l'arrondissement par l'entremise d'une taxe spéciale.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas directement à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. Le budget a été élaboré en tenant compte de ces enjeux et y contribue mais il est non applicable dans la globalité du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec l'article 144.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4)

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane LAVALLÉE
Conseiller en gestion des ressources
financières, c/e

ENDOSSÉ PAR

Marie-Christine JALBERT-GERVAIS
Cheffe de division - ressources financières,
matérielles et informationnelles

Le : 2022-09-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvie A BRUNET
Directrice des services administratifs